

Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 5 juillet 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Il y avait 16 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

2023-07-274

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-4-2023 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 114-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ABORDER, ENTRE AUTRES, LES ENJEUX RELATIFS AUX UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE AINSI QU'À IDENTIFIER DES ORIENTATIONS ET ACTIONS SPÉCIFIQUES PORTANT SUR CES DERNIERS »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 est entré en vigueur en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier son Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet d'aborder les enjeux relatifs à la disponibilité et à l'abordabilité des logements sur le territoire de même qu'à la disponibilité de l'eau potable. Il a aussi pour objet d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a aussi pour objet d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 de la MRC de Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 juillet 2023, sous la résolution numéro 2023-07-273

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique aura lieu à une date à être déterminée par le greffier, conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Sur la proposition de Thérèse Leclerc
Appuyé par Marc-André Blain
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet du règlement numéro 114-4-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 tel qu'amendé, afin d'aborder, entre autres, les enjeux relatifs aux unités d'habitation accessoire ainsi qu'à identifier des orientations et actions spécifiques portant sur ces derniers » ;



Extrait du procès-verbal

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 5 juillet 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint | greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Il y avait 16 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

DE DÉLÉGUER au greffier, conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, laquelle assemblée sera précédée d'un avis public.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 6^{ième} jour du mois de juillet 2023

Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques